

---

CNRA 1999-2002

**Avis n° 14**

19 octobre 2001

---

## **Le concours d'accès au corps des conservateurs du patrimoine**

**1.** Le CNRA se félicite des aménagements successifs apportés au concours. Il rappelle que les dispositions initiales de ce concours ont été pendant de trop longues années extrêmement pénalisantes pour la communauté archéologique en raison d'une inadaptation profonde entre la formation des archéologues et leurs pratiques de terrain d'une part, et les exigences du concours d'autre part. Au cours de la décennie écoulée 12 postes n'ont pas été pourvus alors même qu'émergeait un milieu d'une grande qualité scientifique et que les besoins étaient criants.

**2.** Le CNRA regrette beaucoup l'absence d'une option sur l'archéologie de la France entre la fin de la protohistoire et le début de l'Antiquité tardive, soit pendant six siècles qui correspondent notamment au développement des villes gallo-romaines, à une occupation dense des campagnes et à un paysage archéologique omniprésent avec des monuments publics, des routes, des ponts, des aqueducs et des dizaines de milliers de maisons et de fermes. Le territoire national a un grand besoin de conservateurs du patrimoine ayant des connaissances scientifiques approfondies sur ce moment important de notre histoire. Le CNRA demande donc l'ouverture d'une option supplémentaire qui pourrait englober l'Antiquité tardive jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère.

**3.** Le CNRA soutient avec conviction l'ouverture d'un concours complémentaire pour permettre aux jeunes docteurs de moins de 35 ans de devenir conservateurs du patrimoine. Il rappelle que les docteurs ne sont pas encore des spécialistes mais des étudiants ayant fait dans son intégralité un parcours de formation à la recherche, sur le plan théorique comme sur celui de la pratique de terrain.

**4.** Le CNRA insiste sur le fait que tout doit être fait pour éviter une cassure entre le milieu des conservateurs du patrimoine et le milieu des enseignants et des chercheurs. A côté des mobilités croisées, le passage de docteurs à l'école nationale du patrimoine peut être un grand atout pour demain.

**5.** Le CNRA est conscient que cette nouvelle possibilité ne doit pas pénaliser les recrutements traditionnels. Il demande donc un flux complémentaire de postes, réduit mais régulier, pour mettre notre pays à l'heure européenne et pour assurer un recrutement adapté aux besoins de l'archéologie du territoire national.